

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	24
Membres représentés	9
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	7 Décembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	7 Décembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (**arrivée à 18h14**), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Madame Maria ALVES (**arrivée à 18h08**), Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (**arrivée à 18h32**), **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ,
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Emma ABREU, donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir Madame Sylvie MUNDVILLER

ABSENTS EXCUSES :

Madame Danièle KAMENI
Monsieur Samir METIDJI

Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 – Délibération n° 2022-118/12-03

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 5 d2CEMBRE 2022,

Considérant que les ajustements de postes, dans une démarche de gestion des emplois et des compétences permettent d'adapter les postes aux besoins des services municipaux.

Considérant que dans ce cadre, il convient régulièrement de créer ou supprimer des postes de la collectivité.

Considérant que la commune a engagé des actions visant à développer sa Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et notamment son suivi des effectifs, qu'elle souhaite le plus fin possible.

Considérant que l'outil central de la GPEC est le tableau des effectifs, qu'il représente la photographie des effectifs à un instant donné.

Considérant qu'il comporte deux parties, la première présente les emplois permanents et la deuxième les emplois non permanents.

Considérant que celui-ci est modifié en fonction des ajustements de postes et qu'il est présenté et mis à jour lors de chaque ajustement de poste.

Considérant qu'en outre, la Commune doit être en mesure de communiquer au comptable public, pour tout recrutement d'agent public en contrat, la référence de la délibération créant l'emploi et ce conformément au CGCT. Le tableau des effectifs présenté, répertorie l'ensemble des postes actuellement créés et budgétés.

Considérant qu'il permet donc de répondre à l'obligation légale de transmettre au comptable public une référence de délibération pour tous les recrutements d'agents contractuels.

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification du nombre d'heures de travail (augmentation ou diminution), l'avis du Comité Technique est requis.

Entendu, l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : SUPPRESSIONS DE POSTES

Suppressions de postes : Le comité technique a émis un avis favorable à l'unanimité en sa séance du 14 novembre 2022

Motifs	Grades	Nombre	Date du conseil municipal	TC ou TNC
Avancements de grade				
	Attaché	1	14.12.2021	TC
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	14.12.2021	TC
	Rédacteur	1	14.12.2021	TC
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4	14.12.2021	TC
	Adjoint administratif	1	14.12.2021	TC
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	14.12.2021	TC
	Technicien	1	14.12.2021	TC
	Agents de maîtrise	2	14.12.2021	TC
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9	14.12.2021	TC
	Adjoint technique	15	14.12.2021	TC
	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	14.12.2021	TC
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	2	14.12.2021	TC
	Adjoint d'animation	3	14.12.2021	TC
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	14.12.2021	TC
	Gardien brigadier	2	14.12.2021	TC
	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	15.02.2022	TC
Intégrations directes				
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe			TC

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221219-22_07333-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	15.02.2022	TC
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	27.06.2022	TC
Mises en stage (sur autre grade)				
	Adjoint animation	1	14.12.2021	TC
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	15.02.2022	TC
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	29.03.2022	TC
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	27.06.2022	TC
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5	05.07.2022	TC
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	05.07.2022	TC
	Adjoint d'animation	14	05.07.2022	TNC 48 h
Recrutements par mutation (sur autre grade)				
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	15.02.2022	TC
	Agent de maîtrise principal	1	05.07.2022	TC
	Attaché principal	1	27.09.2022	TC
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	27.09.2022	TNC 8 h
Modification volume horaire				
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	27.09.2022	TNC 17 h
Nominations suite inscription sur liste d'aptitude Promotion Interne				
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	05.07.2022	TC
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	05.07.2022	TC
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	05.07.2022	TC

Article 2 : CRÉATIONS DE POSTES

Créations de postes (pour avancements de grade)

Afin de permettre la nomination par avancement de grade des agents municipaux remplissant les conditions nécessaires, il convient de créer les postes suivants :

Créations
1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe
2 postes d'agent de maîtrise principal
22 postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
2 postes d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
2 postes d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe
1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe
1 brigadier-chef principal

Ces créations seront compensées par la suppression des grades actuels des agents concernés par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2023, après avis du Comité social territorial.

Créations de postes (pour promotion interne)

Afin de permettre la nomination par voie de promotion interne des agents municipaux remplissant les conditions nécessaires, il convient de créer les postes suivants :

Créations
1 poste de technicien territorial
5 postes d'agent de maîtrise

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221219-22_07333-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Ces créations seront compensées par la suppression des grades actuels des agents concernés par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2023, après avis du Comité social territorial.

Création de 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe afin de permettre l'intégration directe sur ce grade de 2 agents, à la direction de l'éducation, suite à leurs demandes.

Cette création sera compensée par la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe) par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2023, après avis du Comité social territorial.

Création de 2 postes d'adjoints d'animation afin de permettre la mise en stage de 2 agents à la Direction de l'éducation.

Cette création sera compensée par la suppression de 2 postes d'adjoints d'animation à temps non complet 48 h, par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2023, après avis du Comité social territorial.

Dans le cadre de la reprise sur le budget de la ville, du service Animation séniors, créations :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

- 1 poste d'adjoint d'animation

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,

afin de permettre le recrutement par voie de mutation des 3 agents actuellement affectés au service animation séniors au CCAS.

Ces créations seront compensées par la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, d'un poste d'adjoint d'animation et d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, par délibération du Conseil d'administration du CCAS, en fin d'année 2023, après avis du Comité social territorial.

Article 3:

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 et 2023

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTÉ après le vote suivant :

33 votants dont 9 pouvoirs

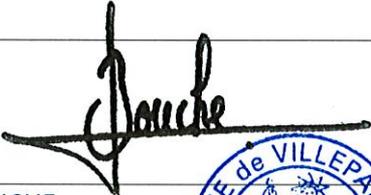
27 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire)

6 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221219-22_07333-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022